



Vous vous interrogez sur la direction à prendre ?



Pour poursuivre **votre route** 

« L'Avenir en Soi » : pour un changement préparé !!!

Nous sommes tous concernés par le changement : arrivée d'un enfant, période de chômage, problème de santé, passage à la retraite, envie de vivre autrement ... Des interrogations, des idées, des doutes, des envies...

La Mutualité Sociale Agricole Beauce Cœur de Loire, vous propose : « L'Avenir en Soi », une démarche d'accompagnement au changement

Prochainement 2 nouveaux groupes dans le Cher et le Loiret

[En savoir plus sur l'Avenir en soi](#)



Complémentaire santé : des aides existent

Bien que la MSA rembourse une part importante de vos dépenses de santé, il vous reste le plus souvent une partie à payer. C'est la raison pour laquelle il est important d'avoir une complémentaire santé.

Pour préserver votre santé et celle de vos proches, la MSA vous propose :

- **La Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMU-C)** qui prend en charge les dépenses de santé non remboursées par la MSA, elle est totalement gratuite,
- **l'Aide au paiement d'une Complémentaire Santé (ACS)** qui vient en déduction de votre complémentaire santé,
- **l'Aide à la souscription d'une Complémentaire Santé** qui vous permet de bénéficier d'une aide, dans le cadre de notre action sanitaire et sociale, pour payer votre complémentaire santé.

Ces différents dispositifs étant soumis à conditions de ressources, cliquez sur les liens ci-dessus afin de déterminer l'aide la plus adaptée à votre situation.

Prime d'activité : une aide financière pour compléter vos revenus

Les salariés, mais également les étudiants salariés ou apprentis peuvent percevoir la prime d'activité. Celle-ci est calculée en fonction de plusieurs critères, notamment vos revenus, prestations et aides sociales, Consultez l'ensemble des conditions d'attribution et les modalités de calcul de la **Prime d'activité**, réalisez également une simulation.



Des aides pour vos enfants scolarisés

La rentrée est source de dépenses parfois importantes. La MSA, dans le cadre de sa politique d'action sanitaire et sociale, soutient et accompagne les familles au travers des prestations extralégales. Sous conditions de ressources, ces aides portent sur :

- les **activités sportives, culturelles et de loisirs**,
- la **scolarité** : poursuite d'études supérieures, études secondaires agricoles, études secondaires non agricoles (à titre expérimental en 2017), apprentissage ou contrat de professionnalisation.

Retrouvez dans notre **règlement des prestations extra-légales**, les différentes conditions d'attribution.

A noter : pour être accordées en totalité, les demandes d'aides doivent être formulées avant le 31 janvier.



Vous avez moins de 25 ans et vous rentrez dans la vie active

La MSA peut vous apporter, sous conditions de ressources, une aide :

- à la **mobilité** (permis de conduire),
- à l'**accès dans un premier logement** (caution, 1er loyer, ouverture de compteurs).

Si vous êtes affilié(e) à titre personnel à la MSA en assurance maladie ou en prestations familiales, consultez notre **règlement des prestations extra-**



Aide au logement : déclarez votre patrimoine

Lorsque vous déposez une demande d'aide au logement, ou lors du renouvellement annuel de vos droits, mais également lors de changement de votre situation familiale, vous devez impérativement réaliser une déclaration de votre patrimoine. Il est pris en compte pour le calcul des **aides au logement**, notamment s'il est supérieur à 30 000 €.

Les personnes percevant l'allocation aux adultes handicapés (AAH) ainsi que les personnes résidant en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) ou autres structures assimilées ne sont pas concernées.

Congé paternité : pensez à le demander

Le congé paternité relevant d'un choix individuel de chaque père de famille, les procédures d'indemnisation ne sont pas déclenchées automatiquement par la MSA.

Pour en bénéficier, il vous appartient de nous adresser un courrier précisant que vous souhaitez prendre un congé paternité et nous indiquer les dates prévues.

Si vous prenez cette décision suite à l'arrivée de votre enfant, vous devez également nous adresser un courrier indiquant les dates de ce congé et joindre un acte de naissance.

Pour un traitement dans les meilleurs délais de votre demande, n'oubliez pas de mentionner sur ces courriers votre numéro d'assuré social.



Consultez toutes les mesures liées à ce dispositif.

Carte Vitale

Votre **carte vitale** doit être mise à jour une fois par an :

- aux accueils de la MSA,
- chez votre pharmacien,
- dans certains établissements hospitaliers.

Vous êtes ainsi remboursé en cinq jours de la part obligatoire de vos soins. Si la MSA gère la part complémentaire de votre mutuelle, la facturation est alors complètement automatisée et le remboursement est ainsi plus rapide.

Vous avez perdu votre carte vitale, rendez-vous dans votre espace privé de notre site internet pour déclarer la perte, demander son renouvellement et imprimer votre attestation de droits.



Païement des prestations

Dans le cadre de mesures de sécurisation de ses paiements, la MSA réalise exclusivement ses virements sur compte bancaire. Si vous ne nous l'avez jamais transmis, adressez-nous votre relevé d'identité bancaire au plus vite afin de débloquer les sommes qui pourraient être en attente à la MSA et qui vous sont destinées.



Habitat dégradé : les aides de la MSA

La MSA Beauce Cœur de Loire, signataire d'un contrat local contre la précarité énergétique, peut octroyer une aide pour des travaux d'amélioration de votre habitat (aménagement, isolation thermique, assainissement...) à ses assurés, affiliés à l'assurance maladie MSA.

Si vous êtes propriétaire occupant, et que votre dossier de travaux est éligible aux aides de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et / ou au programme Habiter mieux, la MSA peut vous apporter une aide complémentaire s'élevant à 20 % du montant de la subvention accordée par l'ANAH avec un maximum de 1 500 €.

Pour les aides ANAH, consultez le site www.anah.fr
Pour l'aide MSA, consultez notre [règlement des prestations extra-légales](#)

www.mesdroitssociaux.gouv.fr

vos droits sociaux en un seul clic

Ce portail universel est destiné à tous : salariés, indépendants, retraités ou sans activité. Il vous permet de mieux comprendre vos droits et facilite vos démarches.

démarches.

Pour y accéder, vous n'avez pas de nouveau compte à créer, il vous suffit d'utiliser votre compte « impots.gouv.fr ». Vous pourrez alors :

- **visualiser une information personnalisée sur vos droits sociaux** en matière de santé, famille, logement, solidarité, retraite, autour de l'emploi. Vous y retrouvez notamment les démarches que vous pouvez engager ainsi que des sujets d'actualité,
- **accéder à un outil de simulation multi-prestations** pré alimenté des informations personnelles connues de la sphère sociale.



VOS DROITS SOCIAUX EN UN SEUL CLIC

Le nouveau portail destiné à tous les assurés pour mieux comprendre et gérer l'ensemble de leurs droits sociaux.



Déclarations trimestrielles de vos revenus : pensez services en ligne

La perception de certaines prestations, telles que l'allocation adulte handicapé, la prime d'activité, le RSA, ... est soumise à la déclaration régulière de vos revenus. La MSA a développé une série de services en ligne qui vous permettent de réaliser ces démarches en quelques minutes depuis votre espace privé de notre site internet. Ne perdez plus de temps, ouvrez votre espace privé !

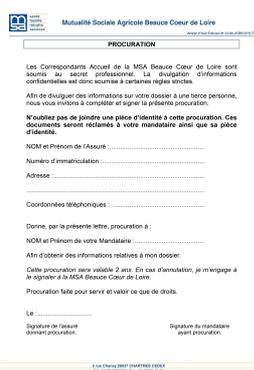
Grippe : elle n'est pas dangereuse que pour les seniors

La vaccination contre la grippe concerne bien entendu les personnes âgées de 65 ans et plus. Toutefois, la grippe peut également avoir des conséquences graves pour des personnes plus jeunes, telles que les personnes atteintes de certaines affections comme le diabète, les pathologies cardiaques ou les maladies respiratoires chroniques, les femmes enceintes et les personnes en surpoids.

L'entourage familial des nourrissons âgés de moins de 6 mois présentant des facteurs de risque est également incité à se faire vacciner.



Consultez les modalités de vaccination et conditions de prise en charge.



Mutualité Sociale Agricole Beauce Coeur de Loire

PROCURATION

Les Correspondants Accueil de la MSA Beauce Coeur de Loire sont soumis au secret professionnel. La divulgation d'informations confidentielles est donc soumise à certaines règles strictes.

Afin de divulguer des informations sur votre dossier à une tierce personne, nous vous invitons à compléter et signer la présente procuration.

N'oubliez pas de joindre une pièce d'identité à cette procuration. Ces documents seront restitués à votre mandataire ainsi qu'à votre identité.

NOM et Prénom de l'Assuré : _____
Numéro d'identification : _____
Adresse : _____
Coordonnées téléphoniques : _____

Donne, par la présente lettre, procuration à : _____
NOM et Prénom de votre Mandataire : _____
Afin d'obtenir des informations relatives à mon dossier.
Cette procuration sera valable 2 ans. En cas d'annulation, je m'engage à le signaler à la MSA Beauce Coeur de Loire.
Procuration faite pour servir et valoir ce que de droit.

Le : _____
Signature de l'assuré
ou du mandataire

Signature du mandataire
après procuration.

1 rue Charles DE GAULLE 61000 CHATEAUBRIANT
Tél. 03 51 99 59 59 Fax 03 51 99 59 59

Procurer

Si vous n'êtes pas en mesure de vous déplacer personnellement à nos bureaux, n'oubliez pas de remplir **la procurer** que vous remettrez à la personne que vous mandatez. Sans ce document, aucun renseignement ne pourra lui être communiqué, même s'il s'agit de votre conjoint.



Vous contactez la MSA par téléphone

Pour une réponse plus rapide, il convient, avant votre appel, de vous munir de votre numéro de sécurité sociale ou de votre numéro SIRET (entreprise).

Communiquée dès le début de l'entretien, cette information permet à nos téléconseillers d'accéder directement à votre dossier sans recherche préalable.

Le délai d'attente pour les autres appels en cours s'en trouve ainsi réduit.

Agir pour l'environnement

Un document déposé dans votre boîte aux lettres génère la consommation :

- de papier pour le courrier et l'enveloppe,
- d'encre pour l'impression,
- d'énergie fossile ou électrique pour la réalisation, distribution puis destruction ou recyclage.

Les nouvelles technologies permettent de s'affranchir de ce gaspillage de ressources naturelles. Participez à votre niveau à la préservation de notre planète en privilégiant la consultation de vos documents sur notre site internet.

Connectez-vous à **Mon espace privé** puis rendez-vous sur la rubrique **Mon compte** et choisissez le mode de réception **internet** dans **Mes préférences d'échange** qui vous permettra d'être averti par mail de la mise à disposition de vos documents MSA.

Appels téléphoniques et mails frauduleux

La MSA vous met en garde contre :

- **des appels téléphoniques** de personnes se présentant comme étant de la MSA et vous invitant à fournir des données personnelles ou bancaires,



- **des mails** vous annonçant un remboursement et vous invitant à accéder à un formulaire.

Ne répondez pas à ces sollicitations. En aucun cas, la MSA ne réclame ce type d'informations par téléphone ni ne demande de cliquer sur des liens pour obtenir des remboursements.

[Cliquez sur ce lien pour vous désabonner](#)